



À Monsieur Jean Yves LE DRIAN
Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères

Tunis, le 30 janvier 2018

Monsieur le Ministre,

Nous vous souhaitons la bienvenue en Tunisie et nous félicitons de la qualité des relations entre la France et notre pays de résidence, qui se déclinent sous plusieurs formes, échanges économiques, investissements, francophonie, circulation des biens et des personnes.

Votre venue nous donne l'occasion d'attirer votre attention sur un certain nombre de points précis concernant particulièrement nos compatriotes résidents en Tunisie.

Nous ne cessons depuis de nombreuses années de lutter contre l'idée trop répandue que les Français hors de France sont des exilés fiscaux. La réalité est ici que la majeure partie d'entre eux a des revenus locaux, extrêmement faibles exprimés en Euros, et connaît en Tunisie des difficultés redoublées par une baisse constante du pouvoir d'achat due à l'environnement économique dégradé. Ce sont aussi parfois des exilés sociaux, retraités français aux modestes revenus. Ce ne sont pas en majorité des «expatriés» mais à 70 % des personnes porteuses des deux nationalités ou nées ici.

Nous sommes, certes, conscients du soutien apporté par l'État aux Français hors de France, mais, sur le terrain, notre association et ses élus sont confrontés en permanence aux questionnements d'ordre social, éducatif et administratif de nos concitoyens. Nos principaux soucis concernent les moyens humains et budgétaires mis à la disposition du service public consulaire, de l'enseignement français et de la protection sociale, moyens qui conditionnent évidemment la qualité du service rendu.

Alors même que le nombre d'inscrits au registre des Français établis hors de France ne cesse de croître, le poste de Tunis se voit contraint à nouveau de rendre des emplois. Malgré les compétences des personnels du consulat général, et bien que la simplification administrative évolue favorablement avec la mise en ligne de nombreuses ressources et la mise en relations des administrés avec les services concernés, d'autres exigences entraînent une charge de travail et une pression supplémentaire sur les agents, notamment le contrôle des ressources de demandeurs de bourse scolaire ou d'aide sociale.

Nous constatons que les recrutés locaux de l'Etat français sont de plus en plus nombreux à remplacer les fonctionnaires expatriés dans tous nos services, administration, enseignement, services culturels, et que leurs statuts juridiques tout comme les grilles de salaires sont peu lisibles. Nous demandons que ces situations soient examinées attentivement en concertation avec les syndicats afin que soient améliorées les conditions de travail de ces personnels, que soit reconnu lors d'un éventuel retour en France, leur droit aux prestations de protection sociale et que soit précisée leur situation fiscale.

Concernant le réseau d'établissements scolaires en gestion directe en Tunisie, un collectif comprenant parents d'élèves, syndicats et élus s'est mis en place pour dénoncer les conséquences de l'amputation inédite de 8 % du budget de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger : fermetures de postes de résidents, annulation de toutes les subventions et surtout poursuite de l'augmentation des frais de scolarité qui représente une charge de plus en plus lourde pour les familles. Sans compter l'augmentation exorbitante des droits de première inscription.

Afin que soit maintenue la qualité de notre enseignement ainsi que sa double mission, nous demandons le maintien des postes de titulaires, ainsi que la mise en place de mesures budgétaires compensatoires qui assurent le maintien des moyens financiers de l'Agence.

Notre réseau Tunisie semblait être à peu près épargné en termes de postes de titulaires, mais de nouvelles mesures de fermetures de postes ont été annoncées ces derniers jours, tout comme les refus de détachement, et nous poursuivons cette mobilisation aux côtés des familles et des syndicats.

Parallèlement, nous estimons que les enseignants français détachés dans le réseau d'établissements scolaires privés à programme français, partenaires homologués ou conventionnés, doivent pouvoir, malgré leur statut de droit local, compter sur le soutien de l'Etat français pour la défense de leurs droits légitimes auprès de la direction de ces établissements.

Plus largement, la question de la francophonie, actuellement en perte d'influence en Tunisie, et des moyens affectés à son maintien et à son développement, nous paraît fondamentale. D'autant plus que la Tunisie accueillera le prochain sommet de la francophonie en 2020. Après avoir trop longtemps considéré qu'il s'agissait d'un acquis définitif, il est temps de la redynamiser, tout comme la coopération universitaire.

A ce sujet, deux volets de propositions ont été développés par le comité «enseignement» réunis ces derniers mois sous la présidence de notre ambassadeur, et nous en espérons très vivement la mise en œuvre, déjà amorcée pour l'enseignement du français dans le système scolaire tunisien. Tout en nous félicitant du projet de fondation franco-tunisienne pour l'éducation et la jeunesse, conscients de la nécessité de développer une offre à la hauteur de la demande, nous resterons vigilants quant à ce qu'impliquerait le développement de partenariats public-privé en termes de privatisation éventuelle d'un réseau exceptionnel.

Concernant la protection sociale, nous observons que les cotisations à la Caisse des Français à l'Etranger augmentent régulièrement, qu'elles restent, compte tenu du taux de change actuel Euro/Dinar, hors de portée de la majorité de nos concitoyens, et que par ailleurs la Caisse Nationale d'Assurance Maladie tunisienne est en grande difficulté : en conséquence, certains traitements deviennent inaccessibles.

Le budget d'action sociale répond ainsi aux besoins des plus fragiles et démunis et leur permet de mener une vie digne. Nous nous préoccupons de la pérennisation de ce budget et surtout du maintien des secours spécifiques à l'enfance, vital pour des familles dans le plus grand dénuement, pour lesquelles l'Etat ne verse que quelques dizaines d'euros mensuellement.

Par ailleurs, sachant que l'action des Organismes Locaux d'Entraide Sociale, comme la Société Française d'Entraide et de Bienfaisance, complète utilement l'action consulaire, nous nous soucions du maintien de leurs subventions, de leur attribution avec plus de transparence en commission nationale en présence des représentants des élus, et nous demandons la mise en place d'un mécanisme compensatoire à la suppression de la réserve parlementaire dont ces organismes bénéficiaient.

Sur le plan administratif, nous attirons votre attention sur un certain nombre de sujets relevant des relations bilatérales ; il s'agit principalement

- de l'application de l'accord Franco Tunisien de 1988 sur les titres de travail et le droit d'exercer une profession pour les ressortissants français en séjour régulier,
- des délais et de certains refus de délivrance de cartes de séjour tunisiennes, entraînant parfois des situations d'irrégularité du séjour et le versement de lourdes amendes pour quitter le territoire tunisien,
- du déblocage par la Banque Centrale de Tunisie des avoirs issus du produit de la vente de biens immobiliers,
- des autorisations du gouverneur pour un achat immobilier,
- de la délicate question des déplacements d'enfants, en situation juridique complexe, et de plus en plus nombreux,
- des questions de mobilité et de circulation des personnes : délivrance des visas pour les membres de familles binationales, collaborateurs d'entreprises, enseignants et chercheurs universitaires ; ainsi que les délais de traitement et critères des demandes de regroupement familial.

En outre, il faut relever que le plafonnement de l'allocation touristique annuelle à 6000 TND (3000 pour les mineurs), soit moins de 2000 € selon le cours du moment, pour tout résident, rend de fait de plus en plus difficile des séjours réguliers en France permettant le maintien de liens avec notre pays.

La France restant le partenaire économique privilégié de la Tunisie, la question de nos entreprises, leurs implantations, leurs difficultés sociales, leur fiscalité, les questions sécuritaires et les obstacles administratifs rencontrés sera abordée avec les conseillers du commerce extérieur et le service économique. Nous voudrions attirer votre attention sur la protection juridique des plus fragiles d'entre elles, artisans, commerçants, très petites entreprises et sociétés de service.

Nous avons appris qu'une mission temporaire a été confiée à Anne Genetet, députée de la onzième circonscription des Français de l'étranger, concernant l'évaluation et l'évolution des dispositifs d'accès aux services publics, ainsi que des dispositifs fiscaux et sociaux en faveur des ressortissants français à l'étranger et que son rapport devra être remis dans quelques semaines. Le champ de cette mission étant vaste et complexe, nous en attendons les conclusions et préconisations avec intérêt.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur la représentation des Français de l'étranger issue de la loi du 22 juillet 2013 ; créant des conseillers consulaires par zones géographiques, elle a complété la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 instituant les députés des Français de l'étranger. Interlocuteurs privilégiés et relais des postes consulaires, dont ils complètent souvent l'action, ces élus au suffrage universel formant le conseil consulaire sont dans leur ensemble devenus des médiateurs avertis. Ceux d'entre eux élus à l'Assemblée des Français de l'Etranger constituent une force de réflexion et de propositions globales sur toutes les questions intéressant les 3 millions de Français hors de France. Et ce à un coût plus que modeste au regard d'autres lignes de dépenses publiques, vous en conviendrez aisément. Nous souhaitons que nos compatriotes ne soient pas privés de ce réseau indispensable.

Monsieur le Ministre, les nombreux Français résidents en Tunisie sont les meilleurs garants de liens étroits et pérennes entre la France et la Tunisie. Leurs points de vue sont irremplaçables et leurs préoccupations doivent être entendues.

Avec nos remerciements pour l'attention que vous aurez bien voulu porter à notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Abdelfatah BENAHI
Président de Français du monde adfe Tunisie

Martine VAUTRIN DJEDIDI
Conseillère consulaire Tunisie Libye
Conseillère à l'Assemblée des Français de l'Etranger Afrique du Nord
Vice-Présidente Français du monde adfe Tunisie

Francis GAETTI
Conseiller consulaire Tunisie Libye

Copie

Jean Michel BLANQUER Ministre de l'Education Nationale

*Jean Baptiste LEMOYNE Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires
Etrangères*

Olivier POIVRE D'ARVOR Ambassadeur de France en Tunisie